

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – DÉROGATION MINEURE – 822-824, RUE SAINT-FERDINAND

PRENEZ AVIS que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 octobre 2021 à 19 h**, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble situé au 822-824, rue Saint-Ferdinand, lequel est érigé sur les lots 4 140 941 et 5 047 375 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure permettrait :

- une marge latérale droite variant sur une partie de sa longueur de 0 à 0,50 mètre,

et ce, en dérogation à l'article 81 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280).

En conformité avec les décrets et arrêtés ministériels en vigueur, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, peut être remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public.

Ainsi, toute personne intéressée peut transmettre des demandes de renseignements ou des commentaires par écrit, d'ici le **30 septembre 2021**, soit :

- Par courriel à l'adresse greffesud-ouest@montreal.ca

ou

- Par la poste, à l'adresse suivante :

Secrétaire d'arrondissement
Arrondissement du Sud-Ouest
815, rue Bel-Air, 1^{er} étage
Montréal, Québec, H4C 2K4

Les demandes de renseignements ou les commentaires transmis par courrier doivent être obligatoirement reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le **30 septembre 2021** pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire